

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le

03 JUL. 2026

Greffé
au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles



26088542

N° d'entreprise : **0423 747 369**

Nom

(en entier) : **Euroclear**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **1 Boulevard du Roi Albert II, 1210 Bruxelles, Belgique**

Objet de l'acte : Délégation de pouvoirs

A. Extrait analytique du procès verbal de la réunion du Comité Exécutif/Comité de Direction d'Euroclear ("ESA") tenue le 4 mars 2026 :

[...]

7.2. Renouvellement Annuel de la Procuration pour l'Authentification des Documents d'ESA

Après examen de la logique de la résolution proposée, le Comité Exécutif/Comité de Direction d'ESA donne à M. Kristof Macours, en sa qualité de Secrétaire Général, ou en son absence, à Mme Sonia De Greef ou à Mme. Christine Gauditiaubois, les pouvoirs nécessaires pour uniquement :

- Certifier conformes/authentiques les copies des procès-verbaux de chacun des organes suivants d'ESA :
 - o Conseil d'Administration
 - o Comité d'Audit et de Compliance
 - o Comité des Risques
 - o Comité des Nominations et de Gouvernance
 - o Comité des Rémunérations
 - o Comité des Technologies
 - o Comité Exécutif/Comité de Direction
- Certifier conformes/authentiques les copies des Politiques du Groupe Euroclear et des Politiques du Conseil d'Administration d'ESA ;
- Certifier les pouvoirs de représentation des membres du personnel habilités à représenter ESA, en ce compris le spécimen de leur signature ;
- Certifier tout document comportant des informations personnelles sur les membres du conseil d'administration et des responsables de fonctions clés, ainsi que des informations clés disponibles publiquement de ESA (y compris les Organigrammes de la Structure du Groupe) ;
- Fournir toute autre attestation/certification liée aux activités professionnelles d'ESA pour autant qu'elle soit signée conjointement avec un membre du Comité Exécutif/Comité de Direction d'ESA.

Ce mandat doit faire l'objet d'un renouvellement annuel et reste valable jusqu'au 3 mars 2027.

[...]

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

B. Extrait de la procuration :

La soussignée, Euroclear, Société Anonyme de droit belge, dont le siège est situé en Belgique, à 1210 Bruxelles, 1 Boulevard du Roi Albert II, et inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0423.747.369 (RPM Bruxelles) (la « Société »), représentée par Monsieur Macours, Group General

Counsel et Company Secretary de la Société décide de donner procuration à Maître Nikita Tissot et Maître Mariman Mohamed Adem et/ou tout autre avocat du cabinet d'avocats NautaDutilh, établi à 1000 Bruxelles,

Chaussée de la Hulpe 120, chacun agissant seul et avec pouvoir de substitution, afin de poser, exécuter et

signer tous les documents, instruments, démarches et formalités aux fins de dépôt de tout document auprès

du greffe du Tribunal de l'entreprise compétent en vue de toute publication de la Société dans les Annexes au Moniteur belge, ainsi que pour exécuter, signer et déposer la demande de modification de l'inscription de la Société et unités d'établissement dans la Banque-Carrefour des Entreprises. À cette fin, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes les déclarations, signer tous les documents et pièces et, en général,

faire le nécessaire.

Pour extrait analytique.

Mariman Mohamed Adem
Mandataire et avocate